

Melun, 26.12.23

Communiqué de presse

Dispositif Villages d'Avenir : 11 communes de Seine-et-Marne seine-et-marnaises lauréates

La liste des lauréats au programme « villages d'Avenir » a été dévoilée jeudi 21 décembre 2023 par Dominique Faure, ministre déléguée chargée des collectivités territoriales et de la ruralité. Pour le département de la Seine-et-Marne, 11 communes sont retenues.

« Villages d'avenir » est le nouveau programme d'ingénierie de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT). Il vise à accompagner des communes rurales de moins de 3 500 habitants dans la réalisation de leurs projets de développement. Ce dispositif vient compléter l'appui en ingénierie aux territoires porté par les programmes déjà existants « action cœur de ville », « petites villes de demain » et « territoires d'industrie ».

« Villages d'avenir » permettra aux maires des communes lauréates d'être accompagnés au quotidien dans l'identification puis le développement de projets structurants qui doivent répondre aux besoins quotidiens des habitants ou amener une dynamique nouvelle dans leur commune notamment projet de service nouveau et de proximité, réhabilitation ou valorisation de bâtiment structurant, réaménagement d'une place de village, développement d'un commerce ou point multi-services.

Lors de cette première vague 2024 de labellisation, ce sont ainsi 2458 communes qui sont labellisées au niveau national, parmi lesquelles les communes de Seine-et-Marne suivantes :

Beaumont-du-Gâtinais La Genevraye Châteaubleau Ormesson

Coubert Saint-Cyr-sur-Morin Dammartin-sur-Tigeaux Saint-Just-en-Brie

Jouv-sur-Morin Villecerf

La Croix-en-Brie

Une fois entrée dans le programme, chaque commune bénéficiaire va établir une feuille de route pour la durée de leur accompagnement.

Cabinet du Préfet Service départemental de la communication interministérielle

12, rue des Saints-Pères 77000 Melun www.seine-et-marne.gouv.fr









@Prefet77